

— N° 06/23 —

ARRÊTÉ DONNANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À UN ADJOINT

Madame le Maire de la commune de Scientrier,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18 qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal ;

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire en date du 15 septembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2023 portant élection des adjoints au maire

Considérant que Monsieur Sylvain DAKIN-GARVAL été élu en qualité de 2^{ème} adjoint au maire ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Sylvain DAKIN-GARVAL, 2^{ème} adjoint au maire ;

ARRÊTE

Article 1 :

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Sylvain DAKIN-GARVAL, adjoint pour exercer les attributions suivantes :

- *Scolaire, petite enfance, enfance, jeunesse, restauration scolaire ;*
- *Social ;*
- *Ressources humaines.*

Article 2 :

Il est donné délégation de signature à Monsieur Sylvain DAKIN-GARVAL pour tous les documents au périmètre de la délégation, dès lors que Madame la Maire sera absente / empêchée.

Article 3 :

Le présent arrêté est exécutoire tant que l'élu ne cesse pas ses fonctions.

Article 4 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet. D'autre part, une expédition en sera transmise à Madame le Receveur.

Fait à Scientrier, le 21 février 2023.

L'Adjoint au Maire,
Sylvain DAKIN-GARVAL.

Le Maire,
Patricia DEAGE.

